

Maubeuge le 16 avril 2026

Direction Générale des Services  
Affaire suivie par : Cécile DEMEURE-PARENT  
Tél : 06 23 76 44 40  
Mail : cecile.parent@ville-maubeuge.fr

**Demande de subvention auprès de l'Etat -  
dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2026  
Requalification de l'îlot urbain Notre Dame Du Tilleul dans le quartier de Sous le Bois**

**ARRÊTÉ N° 1618/2026**

Nous, Maire de la ville de Maubeuge,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L. 2122-22 et L. 2122-23 relatifs aux compétences que le Conseil Municipal peut décider de déléguer au premier magistrat de la Commune,
- L. 1111-10 relatif au financement des projets,
- L. 2331-4 et L.2331-6 relatifs aux recettes de fonctionnement et d'investissement au budget communal,
- L.2334-40 et R.2334-36 et suivants relatif à la Dotation Politique de la Ville ;

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine relative à la politique de la ville,

Vu la loi de finances n° 2026-103 du 19 février 2026

Vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour les projets d'investissement ;

Vu le décret n° 2012-716 du 7 mai 2012 pris pour l'application des articles L.1111-8 et L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 relatif à la liste des périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu l'annexe du décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015, rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

Vu la délibération n° 4 du 18 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal consent la délégation de ses compétences en 31 points et notamment la délégation de ses compétences relatives à la demande, à tout organisme financeur, quel que soit le montant, de l'attribution de subventions ( Point 26 )

Toute correspondance  
est à adresser à :

**Monsieur le Maire**  
Hôtel de Ville  
Place du Docteur Pierre-Forest  
BP 80269  
59607 Maubeuge Cedex  
Tél. 03 27 53 75 75  
Fax 03 27 53 75 00

Vu la liste des objectifs prioritaires fixés par le contrat de ville pour l'utilisation des crédits de la dotation politique de la ville pour l'année 2026 ;

Vu le courrier de la Préfecture du Nord en date du 13 avril 2026 informant la Ville de Maubeuge de son éligibilité à la DPV 2026 ;

Considérant le projet de la Ville de Maubeuge de procéder à la requalification de l'Ilot urbain Notre Dame du Tilleul en vue d'y installer à terme le centre social de la Fraternité, la Halte Garderie Souris Verte ainsi que le CCAS

Considérant qu'outre ces équipements, le projet prévoit également la rénovation du gymnase et l'extension du gymnase existant .

Considérant que ce projet permettra de recréer une véritable centralité au quartier de Sous le Bois au service des habitants tout en associant une dimension environnementale à travers la rénovation énergétique des bâtiments existants, le mode de chauffage choisi ( chaudière biomasse ) et la renaturation des espaces extérieurs

Considérant que ce projet répond ainsi aux objectifs de cette programmation 2026, centrés sur l'amélioration durable du quotidien des habitants en privilégiant les projets visant à l'accélération de la transition écologique,

Considérant la volonté de la Ville d'engager ce projet dont le coût prévisionnel est estimé à **10 500 000 € HT**, et se répartit comme suit :

Postes de dépenses	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	1 106 665
Travaux	8 400 075
Aléas part travaux	731 572
Acquisitions foncières	261 688
<b>TOTAL</b>	<b>10 500 000</b>

Considérant que dans le cadre de cette opération, la ville de Maubeuge a obtenu le soutien de plusieurs partenaires dans le cadre du NPNRU :

Partenaire financeur	Montant
Etat, NPNRU	5 333 163
Région, NPNRU	530 633
<b>TOTAL</b>	<b>5 863 796</b>
<b>Pourcentage de financement</b>	<b>55.84 %</b>

Considérant, qu'ainsi il y a lieu de compléter cette enveloppe, afin de laisser un reste à charge minimal pour la ville de MAUBEUGE à hauteur de 20 %

## ARRÊTONS

**Article 1** : La Ville de Maubeuge représentée par son Maire, M. Arnaud DECAGNY, décide de solliciter auprès de l'Etat au titre du dispositif DPV 2026, l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 536 204 € HT, soit un taux de participation de 24.15 %, pour le projet de requalification de l'îlot urbain Notre Dame du Tilleul.

**Article 2** : Le dossier de demande de subvention est déposé en ligne, sur la plateforme « démarches-simplifiées.fr ».

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Lille sis rue Geoffrey Saint-Hilaire CS 62039 – 59014 Lille Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera :

- Transmise à Madame la Sous-préfète d'Avesnes-sur-Helpe et affichée en Mairie,
- Publiée au registre des arrêtés de la ville,
- Conservée dans le dossier du service,

Le Maire,  
Arnaud DECAGNY

